REUNION DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 13 février 2024 à 17h00 à Paray-le-Monial au Centre culturel et de congrès
Procès-verbal

Rappel de l'ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE
- Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 11 décembre 2023
- Mandat à donner au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la mise en concurrence d'une convention de participation concernant la couverture du risque prévoyance et santé
- Rapport d'activité 2023

FINANCES
- Vote du compte de gestion 2023, budget principal
- Vote du compte administratif 2023 et affectation des résultats, budget principal
- Vote du budget primitif 2024, budget principal
- Adhésion aux organismes
- Vote des subventions 2024

RESSOURCES HUMAINES
- Création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint d'animation pour le comité de soutien UNESCO

PAH
- Convention de partenariat avec les offices de tourisme dans le cadre de la préparation des visites PAH 2024
- Présentation du préprogramme de la saison estivale 2024

SANTE
- Lancement de groupes de travail en prévision du renouvellement du Contrat Local de Santé en 2025 avec l'ARS
- Point communication : newsletter « actu santé » à destination des partenaires

UNESCO
- Compte-rendu de l'audition du 30 janvier 2024 devant le comité national des Biens français du patrimoine mondial (UNESCO)

Accueil des participants et lecture des pouvoirs

Le président accueille les membres du comité syndical et les remercie de leur présence.

Il donne lecture des absents excusés ainsi que des pouvoirs. Le quorum est atteint, le président ouvre la séance.

Présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME			
Titulaire		**Suppléant**	
M. DAGUIN Cédric		M. LEDEY Claude	
Mme GUEUGNEAU Edith	x	Mme GOURY Sylvie	
M. LABROSSE Bernard		M. GUILHEM Jean Marc	
M. LOTTE Dominique	x	M. CHARLIER Franck	
M. NIVOT Serge	x	Mme PERRAUDIN Edith	
M. RAULO Jean Pierre	x	M. DESROCHES Philippe	
M. ROUSSELET Georges	x	M. LACROIX Michel	

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE			
Titulaire		**Suppléant**	
M. BRUNET Cyrille	x	M. DUCARRE Henri	
Mme DUMOULIN Stéphanie	x	M. GRISARD Bernard	
M. DURIX Arnaud	x	M. LUCARELLA Gilles	
M. DADOLLE Guy	x	Mme MARTELIN Cécile	
M. LAVENIR Christian		Mme MOREL Isabelle	
M. PAPERIN Philippe	x	M. VAIZAND Dominique	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS			
Titulaire		**Suppléant**	
M. ANTARIEU François	x	Mme BARATHON Brigitte	
M. CORDEIRO David	x	Mme. ZANETTO Dominique	
M. de BELIZAL François	x	M. MATHIEU Georges	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY			
Titulaire		**Suppléant**	
M. DUCARRE Jean-Claude	x	M. MOUILLAUD Marc	
M. POMMIER Jean-Marc	x	M. PERRUCAUD Patrick	
M. PROST Denis	x	Mme BAILLY Cathy	

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS							
Titulaire		**Suppléant**			**Titulaire**		**Suppléant**	
M. ACCARY André	x	Mme MONDELIN Annie-France			M. GORDAT Gérald	x	Mme TERRIER Edith	
M. BEME David		Mme DUCROISET Magali			Mme MAUNY Marie-France	x	M. DESCHAMPS Jean-Bernard	
M. BERTHIER Pierre	x	M. PERRIER Richard			M. NESME Jean-Marc	x	M. LEFORT Jean-Baptiste	
M. BORDAT Georges	x	M. BERAUD Daniel			M. PAGES Patrick		M. RAMEAU Pascal	
M. COMTE Jacky	x	M. BOURDAIS Eric			Mme PONSOT Elisabeth	x	M. COTTIN André	
M. GENET Fabien		M. THERVILLE Daniel			M. REY Emmanuel		M. BOUILLON Patrick	

Excusés : Cédric Daguin, Bernard Labrosse, Christian Lavenir, David Bême, Fabien Genet,

Pouvoirs : Bernard Labrosse à Jean-Marc Nesme, Christian Lavenir à Stéphanie Dumoulin, David Bême à Marie-France Mauny, Fabien Genet à Edith Gueugneau

Absents : Patrick Pagès, Emmanuel Rey

Désignation du secrétaire de séance

Elisabeth Ponsot est désignée secrétaire de séance.

En introduction, **le président** remercie Magali Quelin et ses collègues qui ont fait un travail important pendant l'absence de Dominique Fayard, pour des raisons de santé.

ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 11 décembre 2023

En raison de l'absence de mise au vote, le procès-verbal du 11 décembre sera soumis au vote à une prochaine réunion de comité syndical.

Mandat à donner au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la mise en concurrence d'une convention de participation concernant la couverture du risque Prévoyance et Santé

Les projets de délibérations ont été fournis en annexe de la synthèse.

Le président rappelle que PETR adhère depuis 2018 à la convention de participation en Prévoyance, mise en œuvre par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire (CDG71) qui arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Cette adhésion permet de faire bénéficier aux agents du PETR un contrat collectif avec des tarifs négociés pour le risque prévoyance (maintien de salaire). La souscription de l'agent à la couverture est facultative (niveau de garantie et d'assiette au choix de l'agent).

Le PETR a voté par délibération du 22 février 2016 une participation mensuelle de 30 € brut à tout agent justifiant d'un certificat à une garantie de prévoyance maintien de salaire labellisée et de 50 € brut à tout agent justifiant d'une adhésion à un contrat individuel santé labellisé.

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative au nouveau cadre de la protection sociale complémentaire rendant obligatoire la participation des employeurs publics à compter du 1er janvier 2025 en prévoyance et à compter du 1er janvier 2026 en santé,

Considérant que le CDG71 prépare une consultation simultanée pour la mise en œuvre d'un nouveau contrat collectif prévoyance et pour une convention de participation en santé,

Vu les déclarations d'intention du PETR de participation à cette consultation, transmises en CDG71 en novembre 2023,

L'étape suivante consiste à recueillir les délibérations donnant mandat au CDG71 pour réaliser la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture des risques prévoyances et/ou santé à effet au 1er janvier 2025.

Considérant que le CDG71 est habilité à négocier l'accord collectif départemental pour le compte des collectivités et des établissements de moins de 50 agents qui relèvent du CST département,

Il est rappelé que les délibérations ne valent pas engagement de la collectivité, le PETR décidera librement, une fois les organismes retenus, d'adhérer ou non aux contrats proposés par le CDG71.

Le président ajoute que les élus sont concernés dans leurs communautés de communes

Gérald Gordat ne prend pas part au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de

- ***donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,***
- ***donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance et du risque Santé.***

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1

Approbation du rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité a été transmis en annexe de la synthèse. Il a également été distribué sur table aux élus.

Le président présente le rapport d'activité 2023.

Il explique que le PETR a mis en œuvre le projet de territoire à travers les contractualisations. Ces contrats (Programme européen Leader, contrat Territoires en action avec la Région Bourgogne Franche-Comté, Contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat) permettent de mobiliser des financements conséquents au profit des communes et communautés de communes (au total, plus de 6 millions d'euros).

Le président rappelle que l'année 2023 a été consacrée à la préparation de la nouvelle convention Leader 2023-2027. La convention a été signée au gymnase de La Clayette, le 29 novembre 2023, en présence de Madame Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté (enveloppe de 1 625 246 €).

L'année 2023 a aussi été consacrée à la mise en place le contrat Territoires en action (TEA) avec la Région Bourgogne Franche-Comté (enveloppe de 3 714 246 €). La convention a été signée le même jour au même lieu avec la présidente de la Région. Deux projets ont été inscrits au contrat TEA en 2023 : la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie à Semur-en-Brionnais, portée par la communauté de communes de Semur-en-Brionnais et l'action de recherche de nouveaux médecins, portée par le PETR du Pays Charolais-Brionnais.

En 2023, 8 projets ont été inscrits au contrat CRTE avec l'Etat : la construction de la maison de santé pluridisciplinaire à Marcigny, la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie à Semur-en-Brionnais, l'installation d'un chauffage solaire par moquette au sol à la piscine de Chauffailles, les travaux d'aménagement de la promenade Saint-Nicolas à Charolles, l'aménagement touristique de l'aire de loisirs du parc du château à Chauffailles, la construction d'un abattoir de volailles et atelier de transformation à Saint-Bonnet-de-Joux, la construction d'une micro-crèche à Saint-Symphorien-des-Bois et l'aménagement d'un accueil touristique et la création d'une aire de stationnement paysagée à Semur-en-Brionnais. Pour ces 8 projets, l'Etat a allouée une somme de 2 298 094 € de subventions.

Le président ajoute que les sommes mobilisables dans le cadre du contrat CRTE sont connues annuellement. Les sommes mobilisables en 2024 ne sont pas encore connues.

Le président évoque ensuite la modification du SCoT, réalisée en grande partie en 2023. **Le président** indique qu'elle sera soumise au vote du comité syndical dans le courant de l'année 2024. Il ajoute qu'il avait été envisagé d'engager la révision du SCoT dès 2024, mais celle-ci devra être repoussée en 2025 pour des raisons budgétaires.

En 2023, le Pays Charolais-Brionnais a pris connaissance du SRADDET de la Région Bourgogne Franche-Comté et de son évolution. Il a contribué aux travaux de la modification en cours. **Le président** dit que la proposition relative à la diminution de l'artificialisation (- 63,9 % pour le Pays Charolais-Brionnais) est injuste pour le sud du département de Saône-et-Loire.

Le président passe la parole à Gérald Gordat.

Gérald Gordat partage ce point de vue. Il rappelle que la Bresse est encore plus touchée, avec une réduction de l'artificialisation de - 68 %. La Région Bourgogne Franche-Comté a été la première région à voter la mise en œuvre du ZAN. Gérald Gordat s'est opposé lors du vote. Il rappelle que le taux d'effort demandé au Pays Charolais-Brionnais est de - 63,9 %. Le pas de temps correspond à la période 2021-2031. Ce qui le rassure, c'est que le Sénat veut remettre en cause ce qui a été voté il y a quelques mois. Il craint que le SRADDET soit encore remodifié ce qui entraînera des nouvelles révisions du SCoT puis des PLUi. Gérald Gordat indique que lors d'une rencontre entre les présidents des 5 intercommunalités du Charolais-Brionnais, il a proposé de demander aux maires des communes de prendre une motion sur le sujet.

David Cordeiro rappelle que sur la territorialisation, le PETR a déjà adressé un premier courrier à la présidente de la Région. Il faut peut-être préparer un courrier commun contre la déclinaison de l'effort de réduction.

Gérald Gordat explique que dans le PLUi de la communauté de communes Le Grand Charolais, les élus sont obligés de rendre inconstructibles une partie des zones d'activité, déjà aménagées, et de les rendre à l'agriculture. L'aberration de la loi est telle qu'ils n'ont pas la capacité à conserver les zones d'activité déjà aménagées. Gérald Gordat ajoute que la région a fait un cas particulier, dans le traitement du sujet ZAN, pour les zones frontières avec la Suisse et avec la région parisienne, mais elle n'en a pas fait pour le sud de la Bourgogne, alors que la région lyonnaise un vecteur d'attractivité.

Le président indique que les PETR a traité 2 144 dossiers d'urbanisme en 2023, soit une progression de 8 % par rapport à 2022. Il constate que cette hausse ne correspond malheureusement pas à une hausse des constructions d'habitations neuves, mais à une hausse des dossiers d'aménagement, et plus particulièrement des dossiers relatifs à l'installation de panneaux solaires. Le président constate que le service urbanisme fonctionne bien. Il note qu'aucun dossier n'a fait l'objet de recours. Le président signe tous les dossiers pour des raisons de garanties juridiques.

Le président évoque ensuite le SIG. L'année 2024 sera consacrée à définir les modalités d'évolution de cet outil, indispensable pour visualiser et instruire les dossiers d'urbanisme. Le président insiste sur l'importance de cet outil.

Le président revient ensuite sur la programmation 2023 du Pays d'art et d'histoire du Pays Charolais-Brionnais. Les animations organisées (mise en lumière, visites guidées, apéro-conférences, escape-game, ateliers scolaires, etc.) ont connu un vrai succès.

Le président présente ensuite l'état d'avancement du CLEA, avec, en 2023, la dernière année de programmation du CLEA 2020-2023 dans la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme et, en 2024, la première année de programmation du CLEA 2023-2026, dans les communautés de communes du Brionnais. Le président ajoute que la presse a fait écho des animations à Chenay-le-Châtel. Le CLEA fait le lien entre la culture et le patrimoine (actions du Pays d'art et d'histoire), tout cela a la satisfaction des enseignants. Le président rappelle que le CLEA est signé avec la DRAC et L'Arc Scène Nationale Le Creusot.

Le président présente ensuite les actions de marketing territorial réalisées en 2023 et notamment, la production de 3 nouveaux visuels par l'artiste DOZ, la participation à 3 salons lyonnais, l'édition du guide pratique et d'une collection de flyers estivaux ou encore la création d'une vidéo aérienne des zones d'activité. Tout cela permet au Pays d'être lisible et visible à l'extérieur.

Le président évoque ensuite la candidature UNESCO, avec, en 2023, la poursuite des travaux de préparation du plan de gestion du futur Bien, un travail de cartographie des prés d'embouche, l'étude d'aire d'influence paysagère (éolien), l'analyse préliminaire, la visite de 3 inspecteurs généraux ou encore de nombreuses actions de communication autour de la candidature. Il ne s'attarde pas sur le sujet dont il sera reparlé plus tard dans la réunion.

Le président présente ensuite les principales actions menées en 2023 dans le cadre du Contrat local de santé, notamment, le salon de l'emploi de la santé et du social, en février, qui a été très visité (51 exposants, 66 métiers, 23 formations, 1 105 visiteurs), les SISM en octobre (26 actions), le diagnostic santé du Charolais-Brionnais réalisé en vue du renouvellement du Contrat local de santé. Le PETR s'est attaché les services de 2 cabinets spécialisés dans la recherche de médecins. Les démarches sont en cours. Le PETR a préparé avec le Département de Saône-et-Loire une convention dans la cadre de la CFPPA (Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées) pour la période 2024-2026. La signature aura lieu début mars avec le président du conseil départemental.

Le président termine la présentation du rapport d'activité 2023 en indiquant qu'une galerie de portraits est fournies présentant les 13 agents du PETR. Il note que sur ces 13 agents, 6 sont affectés au service urbanisme.

Les élus prennent acte du rapport d'activités 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le rapport d'activité 2023 envoyé avec la note de synthèse et présenté en comité syndical.

FINANCES – rapporteur Jean-Marc Nesme

Vote du compte de gestion 2023, budget principal

En l'absence de Fabien Genet, qui siège au Sénat, **le président** expose la situation budgétaire du PETR.

Le président indique que le comptable public a déposé le compte de gestion 2023 du budget principal.
Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de l'ordonnateur pour le budget principal.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, adopte le compte de gestion 2023 du budget principal dressé par le comptable public du SGC du Charolais-Brionnais et autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Vote du compte administratif 2023 et affectation des résultats, budget principal

La présentation du compte administratif 2023 a été fournie en annexe de la synthèse.

Le comité syndical est invité à examiner et approuver le compte administratif 2023 du budget principal, conforme au compte de gestion, dont les résultats se présentent comme suit :

BUDGET GENERAL PETR du PAYS CHAROLAIS (46000)	CA 2023	Affectation des résultats BP 2024		
FONCTIONNEMENT		Article	Dépenses	Recettes
Total dépenses	1 392 789,27 €			
Total recettes	1 118 355,55 €			
Résultat exercice	**- 274 433,72 €**			
Excédents antérieurs reportés	520 078,50 €			
Résultats de clôture cumulés	**245 644,78 €**	**C/002**		**245 644,78 €**

BUDGET GENERAL PETR du PAYS CHAROLAIS (46000)	CA 2023	Affectation des résultats BP 2024		
INVESTISSEMENT		Article	Dépenses	Recettes
Total dépenses	76 198,78 €			
Total recettes	92 193,20 €			
Résultat exercice	**15 994,42 €**			
Excédents antérieurs reportés	113 605,81 €			
Résultats de clôture cumulés	**129 600,23 €**			
Restes à Réaliser (dépenses)	0,00 €			
Résultat	**129 600,23 €**	**C/001**		**129 600,23 €**

A l'issue de l'exercice 2023 :
- l'excédent de fonctionnement, report compris est de 245 644,78 €
- l'excédent d'investissement, report compris est de 129 600,23 €

Affectation des résultats
Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Compte-tenu des résultats du compte administratif 2023 du budget général du PETR,
Au vu des balances certifiées par le Comptable,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, affecte au budget principal les résultats de l'exercice 2023 comme suit :
- résultat reporté en fonctionnement (002) : 245 644,78 €
- résultat d'investissement reporté (001 - excédent) : 129 600,23 €

Vote du budget primitif 2024, budget principal

La présentation du BP 2024 du budget principal a été fournie en annexe.

Le président explique que le budget 2024 est très tendu. Madame Dard, conseillère aux décideurs locaux au centre des finances publiques, lui a indiqué quelques recommandations pour 2024, notamment : la réduction des dépenses de fonctionnement, la prise en compte des hausses liées à l'inflation et le maintien d'un fonds de trésorerie de 3 mois.

Le président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, en décembre, les élus se sont prononcés en faveur du montant de la cotisation pour 2024 à 10 €.

Le président évoque de nouvelles dépenses, survenues depuis, notamment la nécessité d'amortir le SCoT, de 2014, soit une somme annuelle de 37 000 €, sur 10 ans. Le président indique que, dans ces conditions, le PETR se voit dans l'obligation de reporter la révision du SCoT en 2025. Le président indique aussi que le PETR est tenu d'amortir le logiciel d'urbanisme. Ce dernier est indispensable au traitement des dossiers. Son évolution régulière est rendue nécessaire par la dématérialisation des procédures d'instruction des demandes. Il doit permettre de traiter les dossiers actuels et futurs. Le président ajoute que l'Etat, au travers de l'ADEME, a demandé au PETR de mettre en œuvre un COT, avec l'embauche d'un chargé de mission « écoconditions, transitions écologiques », qui sera partiellement financé par l'Etat et la Région, le reste à charge pour le PETR étant de l'ordre de 12 000 € par an. Il sera chargé de coordonner le COT et d'accompagner les dossiers soumis au TEA et au CRTE, qui devront être les plus verts possibles pour pouvoir bénéficier de subventions.

Le président indique que le Charolais-Brionnais perd à nouveau des habitants. Cette baisse engendre mécaniquement une baisse des ressources d'environ 5 000 € pour le PETR. Ainsi, les ressources naturelles du PETR se tarissent chaque année.

Le président dit son inquiétude quant aux incertitudes concernant la date de versement des subventions. Le PETR risque une rupture de trésorerie. Il a déjà connu cette situation il y a quelques années. Le PETR avait alors du solliciter une ligne de trésorerie ce qui le mettait dans une situation très délicate.

Ainsi, le budget 2024 est tendu et très difficile. Le président image la situation : nous sommes entre les mâchoires d'un étau qui se resserre chaque année. Les communautés de communes sont, quant à elles, prises par leurs propres exigences budgétaires. Nous avons des obligations qui sont imposées par la Région et par l'Etat, partiellement subventionnées, mais il y a toujours des restes à charge pour le PETR. Le président ajoute : alors on va réussir à passer 2024, mais l'année 2025 sera très difficile.

Le président explique que le projet de budget qui est proposé peut être amendé.

Le président ajoute que le l'embauche d'un chargé de mission communication UNESCO est reportée au début du mois de septembre 2024.

Le président insiste sur le fait qu'il a demandé aux services du PETR de diminuer leurs dépenses de fonctionnement, bien que les services soient toujours économes depuis des années.

Le président explique qu'il a proposé dans le budget primitif de diminuer la subvention à 3 associations : la Mission locale du Charolais (- 6 200,69 €), l'AR2S (- 7 296,98 €) et Loire itinérance (- 2 344,21 €), soit au total 15 841,88 €.

Le président insiste sur le fait le projet de budget peut être amendé. Il ajoute que quand on crée des dépenses nouvelles, il faut veiller à ce qu'elles soient couvertes par des recettes.

A la demande du président, Magali Quelin présente le projet de budget 2024 (voir les documents budgétaires).

Le président ouvre ensuite le débat.

François Antarieu s'interroge sur la hausse des amortissements, liée notamment à la nécessité d'amortir le SCoT.

Le président ajoute : puisqu'on doit amortir la modification, on devra amortir la révision. A un moment on va cumuler les deux.

François Antarieu : c'est autant qui nous manque dans le fonctionnement.

Jean-Claude Ducarre intervient au titre de l'association Loire itinérance. Il a bien entendu le contexte budgétaire du PETR et les difficultés présentées. La réduction de la cotisation par le PETR met l'association dans la difficulté. Ce n'est pas loyal par rapport aux autres territoires. Les communes ligériennes, moins concernées par la candidature UNESCO du bocage, ont toujours été solidaires du projet. L'association Loire itinérance porte une mise en tourisme, bénéficie d'une reconnaissance nationale et est à un moment important de son action. Il demande que, malgré le contexte budgétaire tendu, la situation puisse être réexaminée.

Le président indique qu'il a bien reçu la lettre du président de l'association Loire itinérance. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les actions de cette association.

Arnaud Durix voudrait ensuite connaître le montant de la trésorerie du PETR. Dispose-t-on des 3 mois d'avance pour faire tourner le PETR ?

Magali Quelin répond que le fonds de roulement est actuellement de 350 000 €.

Edith Gueugneau rappelle que l'association Loire itinérance porte un projet structurant, fédérateur et rassemble autour du Pays Charolais-Brionnais. De même, la Mission locale du Charolais effectue un travail important pour les jeunes en situation de précarité. Elle indique que l'ouest du territoire est plus touché que le reste du territoire par la précarité. 18 % des familles avec de jeunes enfants sont en très grande précarité. Quant à l'AR2S elle anime un réseau qui fonctionne bien depuis des années. L'association apporte un accompagnement sur le territoire au niveau de la prévention. L'association ne règle pas la problématique de la démographie médicale mais les actions menées rassurent les professionnels et les habitants. Edith Gueugneau : nous sommes tous confrontés à des baisses drastiques de nos recettes dans nos collectivités. Elle interroge : est-ce qu'on ne pourrait pas mener des actions auprès de la Région, de l'Etat ? Comment les sensibiliser sur l'importance de la ruralité ? Elle ajoute : on n'a plus de médecins. Elle remercie le président du Département de Saône-et-Loire, André Accary, pour le travail réalisé dans le cadre du Centre départemental de santé qui permet de limiter les effets de la pénurie de médecins. Edith Gueugneau interroge : comment on va interpeller au plus haut niveau ?

Le président indique qu'il a reçu la présidente de la Région fin novembre au PETR, il lui en a parlé. Il a également reçu le préfet de Saône-et-Loire, il lui en a aussi parlé.

Jean-Pierre Raulo demande si on ne pourrait pas faire un fonds de roulement sur 2 mois au lieu de 3 mois.

Marie-France Mauny a bien compris les résultats de l'exercice. Elle indique que l'AR2S fait du bon boulot. Les responsables de l'association ont préparé un budget dans lequel elles prévoient la subvention du Pays. La réduction du montant alloué par le PETR mettrait en péril l'activité de l'association. Elle rappelle les principales actions menées par les membres de l'association.

Le président partage parfaitement l'avis des élus concernant les 3 associations citées. Il rappelle avoir été à l'origine de la création de l'AR2S.

Stéphanie Dumoulin ajoute : nous sommes un très grand nombre à partager le point de vue d'Edith Gueugneau. Elle souhaite que la position soit revue.

Jean-Paul Drapier rappelle quelles sont les principales missions et ressources de la Mission locale. Il revient sur l'évolution du versement de la cotisation, d'abord sur la base du volontariat de chaque collectivité, donc aléatoire, puis mutualisée et sécurisée au niveau du PETR afin de pérenniser le financement du territoire à l'association. La participation des territoires est essentielle dans le financement de la Mission locale. Ce financement est le socle pour la Mission locale. Jean-Paul Drapier insiste sur l'importance et la reconnaissance de l'action menée par la Mission locale du Charolais sur le territoire du Pays Charolais-Brionnais et la nécessité de pérenniser son financement. La Mission locale ne peut pas être un outil d'adaptation du budget du Pays. Ne touchez pas à la cotisation de la Mission locale du Charolais !

David Cordeiro dit que réduire ces subventions, c'est couper les interventions auprès des habitants. Il relativise : on parle de 15 000 €. Certaines dépenses sont incertaines, dont la révision du SCoT. Il y a aussi de vraies dépenses contraintes pour le PETR. Selon lui, il faut donner l'exemple de tenir le soutien aux actions aux habitants du territoire. Il suggère de réfléchir à repousser certaines dépenses, comme le site Internet par exemple.

Le président propose de rétablir les cotisations aux 3 associations telles que précédemment présentées : 76 200,69 € à la Mission locale du Charolais, 47 296,98 € à l'AR2S et 12 344,21 € à l'association Loire itinérance.

Le président propose ensuite de trouver les recettes suivantes : diminuer le résultat de clôture estimé de 15 841,88 €, sachant que cette réduction du résultat estimé aura forcément une conséquence sur 2025. Chaque chose en son temps. Nous verrons bien en 2025, mais il faut vous attendre à un budget encore plus difficile pour 2025.

Le président explique ensuite que le développement d'un territoire ne passe uniquement par des actions publiques. Il faut favoriser les investissements privés. Si on obtient l'inscription au patrimoine mondial, ce sera un très bon argument pour le développement touristique, hôtelier, mais pas seulement. Le président entend dire parfois que « *l'Unesco ça ne sert à rien* ». Ce n'est pas vrai.

Gérald Gordat ajoute qu'il faudra que les élus s'interrogent dans l'année pour savoir ce qu'ils font en 2025. Il faut avoir un modèle de fonctionnement pérenne. Il faut s'interroger dès maintenant pour 2025. Les questions de principe ne peuvent plus fonctionner aujourd'hui. De manière raisonnable, il faut savoir prendre des décisions. On n'a plus les moyens d'augmenter la cotisation. Il faut s'interroger, mettre les pieds dans le plat. Il ne faut pas attendre les réunions de la fin d'année.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, adopte les propositions budgétaires 2024 du budget principal comme suit :

Fonctionnement dépenses	1 455 570,78 €	Investissement dépenses	207 547,35 €
Fonctionnement recettes	1 455 570,78 €	Investissement recettes	207 547,35 €

Adhésions aux organismes

Il est proposé au comité syndical de voter les cotisations suivantes aux organismes pour 2024 :

Organisme	Montant prévisionnel 2024
Mission Locale du Charolais (0,87 €/habitant)	76 200,69 €
AR2S (réseau de santé Pays Charolais-Brionnais (0,54 €/habitant)	47 296,98 €
Association Loire itinérance (hors CC BSB) (0,17 €/habitant)	12 344,21 €
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 71)	1 340 €
Fédération nationale des SCoT (0,011 €/habitant)	963,46 €
Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)	620 €
Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA)	120 €
Maisons Paysannes de France	61 €
Association Les Amis du Dardon	22 €
Association des biens français du patrimoine mondial dans le cadre de la candidature UNESCO	500 €
TOTAL	**139 468,34 €**

La dépense est imputée à l'article comptable 6281 en section de fonctionnement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide les adhésions et le versement des cotisations ci-dessus pour l'année 2024 et autorise le président à préparer et signer tous documents pour la bonne exécution de cette décision.

Subventions 2024

Le comité est ensuite invité à valider les subventions annuelles aux associations au titre de l'année 2024 :

- **Association l'Arc scène nationale du Creusot pour les actions culturelles (spectacles et médiation) qui seront conduites dans le cadre du programme 2023-2024 du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) : 28 500 €**

Suite au succès du précédent CLEA (2020-2023), un nouveau dispositif a été engagé pour trois années de programmation. Chaque programmation est consacrée à un secteur du Pays Charolais-Brionnais : en 2023-2024, les communautés de communes Brionnais Sud Bourgogne, Marcigny et Semur-en-Brionnais ; en 2024-2025, la communauté de communes Le Grand Charolais ; en 2025-2026, la communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme.

Chaque programmation est organisée autour de la résidence longue d'une compagnie, installée par L'Arc scène nationale Le Creusot qui coordonne l'ensemble du dispositif avec l'équipe du PETR et en assure l'accompagnement technique. La compagnie propose 3 à 4 semaines de résidence, s'installant chaque semaine dans une commune différente de la communauté de communes concernée par la programmation. Cette résidence longue croise le spectacle vivant et l'action pédagogique menée par le Pays d'Art et d'Histoire.

Pour la première année du CLEA 2023-2026, le Pays Charolais-Brionnais et L'Arc ont fait appel à la Compagnie Pernette pour 3 semaines de résidence de création en Brionnais, sur les communes de Chenay-le-Châtel, Iguerande, Tancon et Chauffailles autour d'un projet artistique s'intéressant aux danses sacrées du monde.

Il s'agira de s'inspirer des danses du monde pour proposer deux créations de danses contemporaines : « Wakan, un souffle » autour du sacré au sens religieux du terme et « Wi, la peau des arbres » autour du sacré dans le monde végétal.

Les temps d'ateliers en classe permettront aux élèves de découvrir la danse contemporaine tandis qu'avec les guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire, ils aborderont notre riche patrimoine roman et nos paysages.

Le PETR s'est engagé sur un budget annuel type de 59 000 € comprenant :
- une subvention annuelle de 30 000 € de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, dont 28 500 € reversés à l'Arc scène nationale Le Creusot,
- un apport de 16 668 € de l'Arc scène nationale Le Creusot,
- un apport de 3 000 € versé directement à L'arc scène nationale Le Creusot
- un apport en ingénierie du PETR de 14 200 €

- **CEP (Centre International d'Etudes des Patrimoines Culturels du Charolais-Brionnais) pour une aide à la création d'un poste de coordinateur en faveur de la candidature des sites clunisiens au patrimoine mondial de l'Unesco : 5 000 €**
- **Comité des œuvres sociales du personnel à la suite de l'adhésion de 6 agents du PETR : 900 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, adopte l'attribution des subventions 2024 comme présenté et autorise le président à préparer et signer tous documents pour la bonne exécution de cette décision.

Gérald Gordat demande si les 5 000 € votés par le PETR pour le CEP (candidature des sites clunisiens) s'ajoutent aux subventions des communautés de communes ?

Il lui est répondu que oui.

Gérald Gordat trouve ridicule de demander au PETR plus aux intercommunalités. Il ne sert à rien de faire boîte aux lettres au PETR. L'argent vient du même endroit.

Edith Gueugneau explique que la candidature des sites clunisiens est un projet de territoire à long terme. Il a été demandé aux communes, aux communautés de communes ainsi qu'au Pays de participer.

David Cordeiro explique que les communes n'ont, pour certaines, pas les moyens de financer ce projet. Il ajoute : peut-être peut-on se passer de l'aide du Pays.

Edith Gueugneau ajoute que cette subvention de 5 000 € demandée au PETR montre que le Pays soutient la démarche notamment dans la recherche de financements auprès des partenaires (Région…). Il s'agit d'un argument politique pour aller chercher d'autre cofinanceurs.

David Cordeiro ajoute que d'autres territoires se sont structurés autrement. Ce qu'on a souhaité en Charolais-Brionnais, c'est une valorisation de la candidature UNESCO via le CEP et qui ne doit pas empêcher la valorisation des autres sites clunisiens (non concernés par la candidature au patrimoine mondiale).

André Accary ajoute que le Département de Saône-et-Loire va essayer de contribuer à cette candidature.

Gérald Gordat souhaiterait alléger les modes de fonctionnement.

RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Jean-Marc NESME

Création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint d'animation pour le comité de soutien UNESCO et modification du tableau des effectifs

Le président explique que, compte-tenu de l'état d'avancement de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco et de la nécessité de développer la communication et l'appropriation de la candidature, il convient de créer un emploi d'adjoint d'animation, notamment pour le comité de soutien, sous réserve que les finances du PETR le permettent.

La création de cet emploi avant d'abord été envisagée au début de l'année 2024. Elle est reportée au 1er septembre 2024 pour des raisons budgétaires. Elle ne sera mise en œuvre que si la situation financière du PETR le permet.

Le président propose ainsi de créer un emploi non permanent, pour accroissement temporaire d'activité, d'adjoint d'animation pour la mise en place puis l'animation du comité de soutien UNESCO et des actions de promotion autour de la candidature, dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le président propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'animateur ou adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique B ou C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation en soutien à la chargée de communication, attractivité, marketing à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2024.
Il devra justifier d'un diplôme et/ou d'une expérience professionnelle dans les domaines de l'animation et de la communication. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement retenu.

Compte-tenu de ces éléments,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- ***décide de créer un emploi non permanent à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1er septembre 2024 relevant de la filière animation des cadres d'emploi de la catégorie B ou C portant modification du tableau des effectifs,***
- ***dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024,***
- ***autorise le président à recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et à signer le contrat de travail correspondant.***

Pays d'Art et d'Histoire – Rapporteur : François De Bélizal

Convention de partenariat avec les offices de tourisme dans le cadre de la préparation des visites PAH 2024

Le projet de convention a été envoyé en annexe de la synthèse.

Le vice-président explique que chaque année, le PETR du Pays Charolais-Brionnais conventionne avec les 6 offices de tourisme du territoire pour la mise en œuvre du programme de visites-découvertes estivales dans le cadre du label « Villes et pays d'art et d'histoire ».

Cette convention engage le PETR à :
- Définir le programme des visites-découvertes, notamment le choix des sites et thématiques,
- Former et rémunérer les guides-conférenciers, en charge des visites, sur le temps de préparation des contenus,
- Communiquer sur la programmation, à travers l'édition d'un programme, « Rendez-vous », des affiches et des publications sur les réseaux sociaux.

Cette convention engage les offices de tourisme à :
- Communiquer sur la programmation, à travers leurs propres supports et médias,
- Commercialiser l'offre de visites-découvertes :
  - En journée : (Plein tarif : 6 €, Tarif réduit (– 18 ans) : 3 €, Gratuité – 12 ans) et gérer les réservations
  - En nocturne : (Plein tarif : 8 €, Tarif réduit (– 18 ans) : 4 €, Gratuité – 12 ans) et gérer les réservations
- Prendre en charge le coût de prestation des guides-conférenciers (compensé par les recettes des visites).

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Président à signer la convention de partenariat entre le PETR du Pays Charolais-Brionnais et les offices de tourisme du territoire pour l'année 2024.

Présentation du préprogramme de la saison estivale 2024

Le vice-président explique qu'en 2024, la temporalité des visites du Pays d'art et d'histoire va évoluer. Il est envisagé de proposer, en plus des activités d'été, un programme en période de vacances scolaires (printemps et Toussaint), le programme serait ainsi étalé sur plusieurs mois.

Parmi les animations envisagées, il y aura toujours des **visites classiques** de villages ou de monuments, des visites nocturnes d'églises (Anzy-le-Duc et Bois-Sainte-Marie), des visites de châteaux privés (Rambuteaux à Ozolles et Arcy à Vindecy), des Boca'balades pour arpenter le Bien, candidat au patrimoine mondial (notamment à Briant et Saint-Symphorien-des-Bois).

Les apéros-conférences, le grand succès de 2023, seront renouvelés avec plusieurs thèmes et sur un format identique.
L'escape game « Archi'en panique », créé en 2023, sera de nouveau proposé au public sur une huitaine de dates dans l'année.

L'offre ludique sera complétée par un projet **de chasse au trésor** sur 3 dates et 3 communes du territoire.
Enfin, le service Pays d'Art et d'Histoire réfléchit à **l'organisation d'un évènement** mêlant projections lumineuses et expérience du CLEA en cours.

SANTE – Rapporteur : Denis Prost

Lancement de groupes de travail en prévision du renouvellement du Contrat Local de Santé en 2025 avec l'ARS

Le vice-président rappelle que le Contrat local de santé du PETR du Pays Charolais-Brionnais a été signé en décembre 2019 avec l'ARS pour une durée de 5 ans.

En prévision du renouvellement de ce dispositif, l'ARS a financé un cabinet d'étude qui a rédigé un diagnostic territorial de santé. Sur la base de ces éléments, et en tenant compte des directives régionales, des groupes de travail vont être proposés aux acteurs locaux pour cibler les axes de travail à privilégier dans le futur contrat local de santé.

Un pré-travail avec les partenaires lors de la réalisation du diagnostic, mais aussi les données de santé ont permis de cibler 6 axes principaux qui serviront de base aux échanges :

- L'égalité d'accès aux soins
- La santé mentale et le renouvellement du conseil local en santé mentale
- Favoriser la prévention et promotion de la santé
- Accompagner les personnes âgées
- Réfléchir la santé pour les personnes porteuses de handicap
- Prendre en compte l'environnement et son impact sur la santé

Les premiers de groupe de travail seront réunis à partir du 28 mars jusqu'à fin juin. Les élus locaux sont les bienvenus pour y participer et peuvent prendre contact avec Orane Vancoillie, chargée de mission santé au Pays, pour plus de renseignements.

Point communication : newsletter « actu santé » à destination des partenaires

Le vice-président explique qu'Orane Vancoillie, chargée de mission santé propose un nouveau support de communication santé en format newsletter nommé "Actu santé" pour relayer les actualités des partenaires. Cet outil a été créé dans l'objectif d'éviter la multiplicité des mails et informations qui étaient jusqu'alors adressés au réseau. Il est envisagé une périodicité mensuelle en fonction des actualités des services partenaires. Le premier volet a été adressé en janvier.

Guy Dadolle souhaiterait qu'un point soit fait sur le recrutement des médecins.

Denis Prost rappelle que le PETR s'est attaché les services de 2 cabinets qui travaillent sur le sujet. Des contacts sont en cours, mais il n'y a pas de concrétisation à ce jour.

Le président revient ensuite sur le service d'ontologie dont l'installation avait été envisagé par l'ARS en Charolais-Brionnais. Il explique avoir écrit aux présidents des 5 communautés de communes pour qu'ils adressent une lettre l'intention. A ce jour, il a reçu une réponse négative des communautés de communes Brionnais Sud Bourgogne et de Semur-en-Brionnais, positive de la communauté de communes Le Grand Charolais. Dans ces conditions, nous n'atteindrons pas ce que souhaitait l'ARS en termes d'investissement. Il n'abandonne pas l'idée. C'est un service de santé publique, pour les personnes âgées, notamment en EHPAD, et les enfants qui ont des problèmes importants de dentition. L'autre intérêt était de créer dans notre région une filière universitaire, positive pour la notoriété et l'image. Il en discutera avec le directeur de l'ARS. Il le regrette. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait une baisse de population dans notre région. Si on ne sait pas saisir les perches qui nous sont tendues, on se cassera la figure.

CANDIDATURE UNESCO – Rapporteur : François de Bélizal

Compte-rendu de l'audition du 30 janvier 2024 devant le comité national des Biens français du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le vice-président fait un compte-rendu de l'audition du 30 janvier 2024 devant le comité national des Biens français du patrimoine mondial.

Le mardi 30 janvier 2024, le Pays a été auditionné par le comité national des Biens français du patrimoine mondial, sous la cop-présidence des ministères de la Culture et de l'Ecologie, en présence notamment des 3 inspecteurs généraux venus en Charolais-Brionnais à l'été 2023, des 3 experts qui accompagnent notre projet, de l'ambassadeur de France à l'UNESCO, au total plus de 40 personnes étaient présentes.

La délégation du PETR était composée du président, Jean-Marc Nesme, Aurélien Michel, Jean-Charles Pallot, éleveur, Mickaël Colin du cabinet GRAHAL et François de Bélizal. Le préfet a participé à la réunion à distance. Le sous-préfet était présent à Paris.

Cette audition avait pour but de répondre aux remarques qui avaient été formulées par le comité des Biens lors de l'audition de fin 2021, notamment concernant la modification et la justification du périmètre et la gouvernance.

Les sujets suivants ont été abordés : le plan de gestion, son architecture principale à ce stade, l'appropriation de la candidature par les populations et les élus, l'accompagnement de la candidature par la profession agricole, les mesures de protection à mettre en place ainsi que les modalités de la gouvernance du futur Bien.

Le vice-président souligne le travail extrêmement conséquent d'Aurélien Michel et du cabinet GRAHAL pour préparer le dossier examiné lors de cette audition. Il tient à le souligner.

L'audition a duré environ une heure, elle a été suivie d'un huis clos. Nous ne connaissons pas à ce jour le résultat. Fin mars début avril, nous aurons le rapport.

Le vice-président dit avoir un *a priori* favorable. Il note que les exigences sont croissantes. Les membres du comité ont reconnu la qualité du travail réalisé et l'originalité du dossier. Ils attendent que le PETR travaille bien sur le sujet avec l'Etat. Ils attendent la mobilisation de la profession agricole sur ce projet. Ils attendent des signes très forts de la profession agricole, tout autant que les populations et l'ensemble des élus.

Dans le rapport à venir, des questions nous seront posées, des points d'amélioration nous seront demandés.

Le président ajoute que, de son point de vue, les choses sont en train de s'accélérer. Le 30 janvier 2024, l'ambassadeur de France auprès de l'UNESCO était présent à l'audition. Sa présence, qui avait été souhaitée par le ministère de la Culture, n'était pas anodine, il était là pour s'approprier le dossier puisqu'il sera chargé de le défendre. Le président explique qu'ICOMOS, expert international auprès de l'UNESCO, a auditionné le PETR il y a deux mois.

Le président ajoute qu'il faut que le PETR conserve la maîtrise de la candidature et ne soit pas baladé par la création de comités Théodule. Il insiste sur le fait qu'il faut que ça reste en interne. Le président proposera de créer, en interne au PETR, une conférence des parties pour que le PETR puisse garder la maîtrise du projet. Il souhaite que cette conférence des parties puisse se mettre en place. Il est en train de réfléchir aux membres qui la composeront.

Le président a vraiment le sentiment que les choses s'accélèrent.

Le président termine en invitant les élus à assister, e 26 mars à 16h au CCC à Paray-le-Monial à une conférence organisée par AgroParisTech, sur le thème : quel avenir pour l'élevage charolais ?, à l'initiative de Jonathan Dubrulle, animé par une journaliste de RTL. Les élus ont reçu l'invitation. Le président ne peut que leur conseiller de participer à cette conférence qui sera suivie d'un débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le Président, Jean-Marc NESME

Le secrétaire de séance,
Elisabeth PONSOT